



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-75

OBJET : RÉNOVATION THERMIQUE DE LA CRÈCHE COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2021D1-1-2-75**OBJET : RÉNOVATION THERMIQUE DE LA CRÈCHE****COMMUNAUTAIRE****ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle porte sur la rénovation thermique de la crèche communautaire.

La remise des offres était fixée au 26 avril 2021 à 12h00.

La Commission des plis s'est tenue le 6 mai 2021 pour le jugement des offres.

LOT 1 : MENUISERIES**Les entreprises suivantes ont déposé une offre :**

Entreprise	Code postal - Ville
ARRIBOT AROM	47310 - Brax
TGM	82000 - Montauban

Les critères de jugement sont les suivants :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations : sur la base du DQE	50.0 %
2- Valeur technique Organisation du chantier, moyens humains et matériels spécifiques à l'opération : 20% Performance thermique: Uw, Ug et Sw: 30%	50.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 42 730.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	TGM	38 118,91 €
2	ARRIBOT AROM	56 812,69 €

LOT 2 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ITE Bâtiment	47200 - Virazeil
Pinto	82200 - Moissac

Les critères de jugement sont les suivants :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations : sur la base du DQE	50.0 %
2- Valeur technique Organisation du chantier , moyens humains et matériels spécifiques à l'opération: 20% Performance thermique : conductivité: 30%	50.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 64 930.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	Pinto	53 559,65€ (offre de base avec PSE gris)
2	Pinto	62 199,65€ (variante avec laine de roche)
3	ITE Bâtiment	100 131,60€ (offre de base avec PSE gris)
4	ITE Bâtiment	110 211,60€ (variante avec laine de roche)

LOT 3 : SERRURERIES

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
MCEB	31150 - Fenouillet

Les critères de jugement sont les suivants :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations : sur la base du DQE	50.0 %
2- Valeur technique : Organisation du chantier , moyens humains et matériels spécifiques à l'opération: 20% Performance thermique : conductivité: 30%	50.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 100 905.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	MCEB	79 040,75

LOT 4 : SOLS SOUPLES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL Baylet Bernard	47240 - Lafox
DUPIN Yoann	47000 - Agen
Technosol	82000 - Montauban
Plastic Décors	47300 - Villeneuve sur Lot

Les critères de jugement sont les suivants :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations : sur la base du DQE	50.0 %
2- Valeur technique : Organisation du chantier, moyens humains et matériels spécifiques à l'opération 20% Performance thermique: Uw, Ug et Sw: 30%	50.0 %

Les candidats Technosol et Plastic Décors n'ont pas effectué la visite sur site et n'ont pu fournir le certificat de visite prévu dans les pièces de l'offre. Par conséquent, leurs offres sont irrégulières.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 7 750.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	DUPIN Yoann	7 325,00 €
2	SARL Baylet Bernard	8 412,00 €

LOT 5 : PLÂTRERIE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SOGYPSE	82400 - Valence d'Agen

Les critères de jugement sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : sur la base du DQE	60.0 %
2-Valeur technique : Organisation du chantier, moyens humains et matériels spécifiques à l'opération	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 3 000.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	SOGYPSE	2 825,00 €

LOT 6 : PEINTURE / SIGNALÉTIQUE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFM	82340 - Donzac

Les critères de jugement sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : sur la base du DQE	50.0 %
2-Valeur technique Organisation du chantier, moyens humains et matériels spécifiques à l'opération : 20% Performance énergétique : rendement, COP: 30%	50.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 46 300.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	EIFM	23 642,59 €

LOT 7 : ÉCLAIRAGES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFM	82340 - Donzac
FURLAN Électricité	82400 – Valence d'Agen

Les critères de jugement sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : sur la base du DQE	50.0 %
2-Valeur technique : Organisation du chantier, moyens humains et matériels spécifique à l'opération : 20% Performance énergétique : Rendement lumineux (lm/W) soit le Flux lumineux(lm)/Puissance(W) : 30%	50.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

Estimation : 6 450.00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	FURLAN Électricité	3 615,00€
2	EIFM	4 550,02€

LOT 8 : SOL AIRE DE JEUX

En vertu, de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

En conséquence, le Président propose de retenir :

- **pour le lot 1 - Menuiseries** à l'entreprise TGM pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;
- **pour le lot 2 - Isolation thermique par l'extérieur** à l'entreprise Pinto pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;
- **pour le lot 3 - Serrureries** à l'entreprise MCEB pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;
- **pour le lot 4 - Sols souples** à l'entreprise DUPIN Yoann pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;
- **pour le lot 5 - Plâtrerie** à l'entreprise SOGYPSE pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;
- **pour le lot 6 - Peinture / Signalétique** à l'entreprise EIFM pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;
- **pour le lot 7 - Eclairages** à l'entreprise FURLAN Électricité pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;
- de déclarer infructueux **lot 8 – Sol aire de jeux** et de le relancer ultérieurement ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les marchés comme suit :

- **pour le lot 1 - Menuiseries** à l'entreprise TGM pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;

- **pour le lot 2 - Isolation thermique par l'extérieur** à l'entreprise Pinto pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;

- **pour le lot 3 - Serrureries** à l'entreprise MCEB pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;

- **pour le lot 4 - Sols souples** à l'entreprise DUPIN Yoann pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;

- **pour le lot 5 - Plâtrerie** à l'entreprise SOGYPSE pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;

- **pour le lot 6 - Peinture / Signalétique** à l'entreprise EIFM pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;

- **pour le lot 7 - Eclairages** à l'entreprise FURLAN Électricité pour les montants figurant dans le bordereau de prix unitaire ;

- de déclarer infructueux **lot 8 – Sol aire de jeux** et de le relancer ultérieurement ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 MAI 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 MAI 2021**

AR PRÉFECTURE

RENOVATION THERMIQUE DE LA CRECHE COMMUNAUTAIRE AMPT

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_75

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D1_1_2_75-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D1_1_2_75-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:07:55

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:08:40

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:11:35